

Ardèche

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EYRIEUX CLAIR



1, Rue de la Pize - 07160 LE CHEYLARD
Tél : 04.75.29.44.18 - Fax : 04.75.29.36.97
Mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr

Le Syndicat Eyrieux Clair, réunissant 50 communes du bassin versant de l'Eyrieux, a été créé en 1997 pour réaliser les actions prévues dans le Contrat de Rivière Eyrieux.

Un contrat de Rivière est un accord technique et financier entre différents partenaires institutionnels, associatifs... pour une durée de 5 à 7 ans. Celui de l'Eyrieux a pour objectif "d'améliorer la qualité de l'eau, d'assurer une meilleure gestion des débits, de restaurer et d'entretenir les berges et le lit des rivières Eyrieux et affluents, Embroye et Turzon". Ces objectifs sont déclinés en actions réparties en 3 volets distincts :

Volet A : améliorer la qualité de l'eau

Volet B : préserver et restaurer le lit, les berges et les milieux aquatiques

Volet C : mettre en valeur la rivière d'un point de vue patrimonial et touristique.

Ainsi, ce contrat a permis au Syndicat Eyrieux Clair de réaliser diverses actions comme l'entretien de la ripisylve (végétation des berges) des rivières inscrites au contrat, des animations scolaires, des sentiers d'interprétation en bordure de cours d'eau, des études... et a permis aux communes d'effectuer des travaux d'assainissement en bénéficiant de subventions de l'Agence de l'Eau RMC (Rhône-Méditerranée et Corse), de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche...

